



Les PME de 50 salariés ou plus qui délocalisent : principalement vers l'UE et *via* leurs filiales

Entre 2014 et 2016, 1,9 % des PME marchandes non agricoles et non financières de 50 salariés ou plus implantées en France ont délocalisé des activités et 2,6 % l'ont envisagé sans le faire. Il s'agit surtout d'entreprises exportatrices ou de multinationales qui délocalisent *via* leurs filiales. L'industrie manufacturière et l'information-communication sont les secteurs les plus concernés. Par ailleurs, 5,1 % des PME de 50 salariés ou plus ont créé *ex nihilo* des activités à l'étranger. L'Union européenne est la destination privilégiée tant pour les délocalisations que pour les activités nouvellement développées à l'étranger. Les délocalisations sont principalement motivées par la recherche de bas coûts, suivie par la possibilité d'accéder à de nouveaux marchés. À l'inverse, les PME qui relocalisent (0,9 % des PME de 50 salariés ou plus) souhaitent surtout privilégier la proximité et la qualité.

Florian Lécivain, Noémie Morénillas (division Enquêtes thématiques et études transversales, Insee)

Pour réaliser leurs activités, les entreprises ont le choix entre « faire » et « faire faire » en France et/ou à l'étranger (encadré 1). Plusieurs phénomènes contribuent à l'évolution de l'organisation internationale des entreprises implantées en France. L'évolution des droits de douane, des coûts de transaction et de traitement de l'information, ainsi que l'existence de pays à bas coût de main-d'œuvre peuvent conduire les entreprises à repenser leur organisation et la localisation de leurs activités. Cette étude porte sur les **petites et moyennes entreprises (PME)**, marchandes non agricoles et non financières de 50 salariés ou plus implantées en France (sources ; encadré 2).

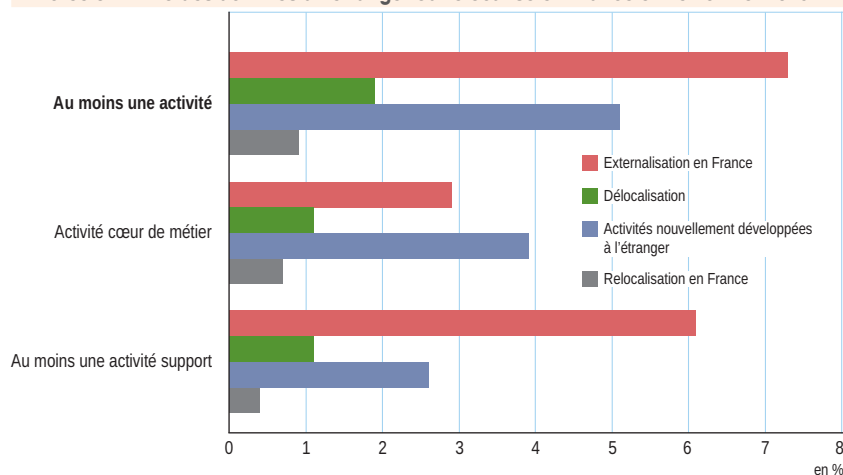
En 3 ans, 1,9 % des PME de 50 salariés ou plus ont délocalisé des activités

Entre 2014 et 2016, 7,3 % des PME de 50 salariés ou plus ont externalisé en France au moins une de leurs activités (figure 1). Sur cette même période, elles sont moins nombreuses à délocaliser : 1,9 % l'ont fait et 2,6 % l'ont envisagé sans le faire. Elles sont encore moins à relocaliser en France des activités réalisées à l'étranger (0,9 %).

Lorsque les PME décident de faire faire certaines de leurs activités à l'étranger, il s'agit plutôt d'activités nouvellement développées, sans transfert : 5,1 % des PME étudiées créent *ex nihilo* des activités à l'étranger. Contrairement aux entreprises de taille

intermédiaire et aux grandes entreprises, les PME sont probablement moins à même de transférer vers l'étranger des activités déjà réalisées en France. La création *ex nihilo* d'activités à l'étranger peut faire partie de leur développement.

1 Proportion de PME de 50 salariés ou plus ayant externalisé en France, délocalisé, créé *ex nihilo* des activités à l'étranger ou relocalisé en France entre 2014 et 2016



Lecture : 1,9 % des PME de 50 salariés ou plus ont délocalisé au moins une de leurs activités entre 2014 et 2016, une entreprise pouvant délocaliser à la fois son activité cœur de métier et une ou plusieurs de ses activités support. Champ : PME marchandes non agricoles et non financières de 50 salariés ou plus implantées en France. Source : Insee, enquête Chaînes d'activité mondiales des PME 2016.

Encadré 1 « Faire » ou « faire faire » dans l'enquête Chaînes d'activité mondiales

L'enquête Chaînes d'activité mondiales s'intéresse aux choix stratégiques des entreprises entre « faire » et/ou « faire faire ». « Faire », c'est réaliser en interne la production ; « faire faire » c'est **externaliser** en partie ou totalement ses activités, en France ou à l'étranger ; « faire faire » par une entreprise implantée à l'étranger, c'est **délocaliser**, l'activité délocalisée pouvant être auparavant effectuée par l'entreprise ou déjà externalisée en France. En revanche, lorsqu'une activité est développée *ex nihilo* à l'étranger, il s'agit d'une **activité nouvellement développée à l'étranger**, et non de délocalisation. Enfin, « faire » ou « faire faire » en France ce qui était auparavant réalisé à l'étranger, c'est **relocaliser**.

Les PME de 50 salariés ou plus sont deux fois plus nombreuses à externaliser en France au moins une de leurs **activités support** plutôt que leur **activité cœur de métier**. Les activités support externalisées en France sont principalement des services administratifs et des services informatiques ou liés aux technologies de l'information. Celles délocalisées sont surtout des services administratifs. En revanche, les activités nouvellement développées à l'étranger concernent davantage l'activité cœur de métier. Pour les activités support, il s'agit principalement du marketing, des services de commercialisation et des services après-vente.

Les entreprises d'envergure internationale délocalisent plus fréquemment

Les entreprises de l'information-communication représentent 6 % des PME de 50 salariés ou plus (*figure 2*). Entre 2014 et 2016, ce sont elles qui ont le plus fréquemment délocalisé (5,8 % d'entre elles), plutôt des activités support. Elles sont suivies par l'industrie manufacturière (27 % des PME étudiées), où 3,0 % des PME de 50 salariés ou plus ont délocalisé, surtout leur activité cœur de métier.

Les PME de 100 salariés ou plus représentent un tiers des PME étudiées et ont tendance à délocaliser un peu plus souvent : 2,4 % d'entre elles l'ont fait contre 1,7 % des PME de 50 à 99 salariés.

L'envergure internationale des entreprises facilite également la délocalisation d'activités. Celles qui exportent, surtout si elles exportent beaucoup, délocalisent plus fréquemment. Ainsi, 4,0 % des PME **hautement exportatrices** ont délocalisé. Cette part diminue significativement quand elles exportent peu (2,1 %). Elle diminue à nouveau pour les PME non exportatrices (0,7 %) qui représentent la moitié des PME étudiées. Par ailleurs, 19 % des PME étudiées sont des multinationales, c'est-à-dire qu'elles ont au moins une filiale

Encadré 2 L'enquête Chaînes d'activité mondiales des PME (CAM-PME) 2016 : une définition économique de l'entreprise

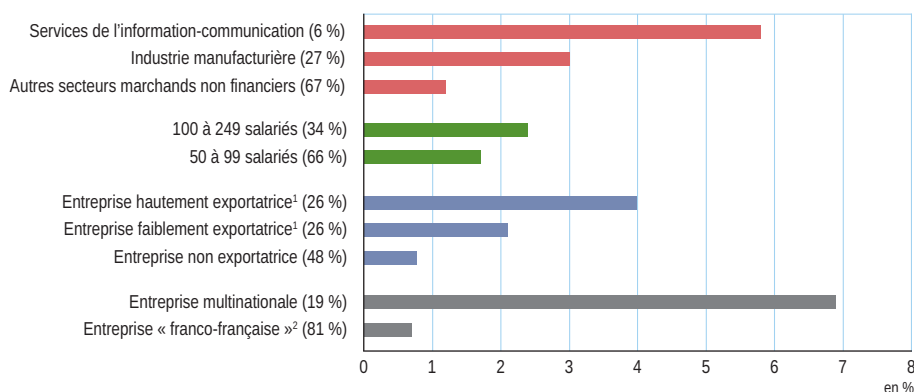
L'unité statistique retenue est l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie. Cette définition économique de l'entreprise retenue dans l'édition 2016 de l'enquête permet de mieux appréhender l'organisation en groupe des unités légales.

Par ailleurs, cette édition porte spécifiquement sur les PME de 50 salariés ou plus tandis que l'édition 2011 s'intéressait à l'ensemble des unités légales de 50 salariés ou plus. Sur le champ des activités couvertes par l'enquête, hors microentreprises, les PME de 50 salariés ou plus représentent 11 % des entreprises, 15 % des effectifs en équivalent temps plein (ETP) et 11 % de la valeur ajoutée hors taxes. Chacune d'entre elles est constituée en moyenne d'un peu moins de 4 unités légales.

La première édition de cette enquête, intitulée CAM 2011, couvrait la période 2009-2011 et portait sur l'unité légale (définition juridique de l'entreprise).

Les enquêtes CAM-PME 2016 et CAM 2011 couvrent les mêmes activités (*sources*) mais présentent néanmoins des différences notables quant à l'unité statistique et au champ étudiés, leurs résultats ne sont par conséquent pas directement comparables.

2 Proportion de PME de 50 salariés ou plus ayant délocalisé des activités entre 2014 et 2016



1. Une entreprise est considérée dans cette étude comme hautement (respectivement faiblement) exportatrice si son chiffre d'affaires à l'exportation est supérieur (respectivement inférieur) à la médiane des chiffres d'affaires à l'exportation non nuls.

2. Une entreprise est dite « franco-française » si elle n'a aucune filiale à l'étranger.

Lecture : les entreprises de l'information-communication représentent 6 % du champ étudié. Parmi elles, 5,8 % ont délocalisé au moins une de leurs activités entre 2014 et 2016.

Champ : PME marchandes non agricoles et non financières de 50 salariés ou plus implantées en France.

Source : Insee, enquête Chaînes d'activité mondiales des PME 2016.

à l'étranger. Parmi elles, la part de celles qui délocalisent est près de dix fois supérieure à celle observée chez les entreprises « franco-françaises » (6,9 % d'entre elles, contre 0,7 %).

Les multinationales préfèrent délocaliser ou créer *ex nihilo* des activités à l'étranger dans leurs filiales

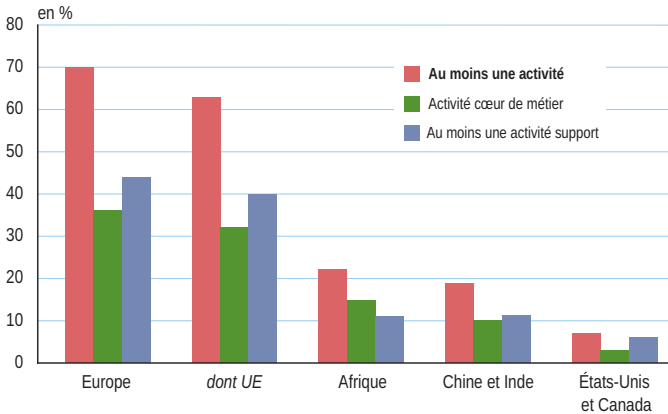
Les deux tiers des PME ayant délocalisé entre 2014 et 2016 sont des multinationales. Dans ce cas, elles délocalisent le plus souvent exclusivement en interne, dans leurs filiales : c'est le cas pour 77 % de ces multinationales, tandis que 15 % font uniquement appel à des partenaires externes et 8 % combinent délocalisation en interne et recours à un prestataire externe. De même, les deux tiers des PME ayant créé *ex nihilo* des activités à l'étranger entre 2014 et 2016 sont des multinationales. Pour 89 % d'entre elles, ces activités sont exclusivement développées en interne. Les autres font uniquement appel à un prestataire externe (5 %) ou combinent développement en interne et recours à un prestataire externe (6 %).

Des délocalisations et des activités nouvellement développées à l'étranger surtout vers l'UE

Parmi les PME de 50 salariés ou plus ayant délocalisé entre 2014 et 2016, 70 % l'ont fait vers l'Europe (*figure 3*). Plus précisément, 63 % l'ont fait vers l'Union européenne (UE) : 44 % vers l'Union européenne des quinze et 24 % vers les nouveaux États membres, une entreprise pouvant délocaliser dans plusieurs pays. L'Europe est également la destination privilégiée par les PME qui créent *ex nihilo* des activités à l'étranger : 57 % d'entre elles l'ont fait en Europe, et 48 % dans l'UE (*figure 4*).

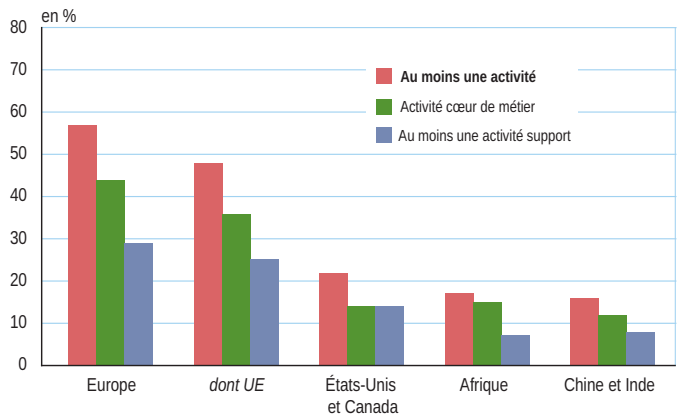
L'Afrique, en raison de sa proximité avec la France et de l'usage du français dans certains pays, fait aussi partie des zones d'accueil privilégiées, aussi bien pour la délocalisation (22 %) que pour la création *ex nihilo* d'activités à l'étranger (17 %). Parmi les PME qui créent *ex nihilo* des activités à l'étranger, 22 % choisissent les États-Unis et/ou le Canada. En revanche, celles qui délocalisent privilégient l'Inde et/ou la Chine (19 %) aux États-Unis et/ou au Canada (7 %).

3 Zones d'accueil des délocalisations d'activités des PME de 50 salariés ou plus entre 2014 et 2016



Lecture : 70 % des PME de 50 salariés ou plus ayant délocalisé l'ont fait en Europe pour au moins une de leurs activités, une entreprise pouvant délocaliser dans plusieurs zones géographiques.
 Champ : PME marchandes non agricoles et non financières de 50 salariés ou plus implantées en France déclarant avoir délocalisé entre 2014 et 2016.
 Source : Insee, enquête Chaînes d'activité mondiales des PME 2016.

4 Zones d'accueil des activités nouvellement développées à l'étranger des PME de 50 salariés ou plus entre 2014 et 2016



Lecture : 57 % des PME de 50 salariés ou plus ayant créé *ex nihilo* des activités à l'étranger l'ont fait en Europe pour au moins une de leurs activités, une entreprise pouvant créer *ex nihilo* des activités dans plusieurs zones géographiques.
 Champ : PME marchandes non agricoles et non financières de 50 salariés ou plus implantées en France déclarant avoir créé *ex nihilo* des activités à l'étranger entre 2014 et 2016.
 Source : Insee, enquête Chaînes d'activité mondiales des PME 2016.

Dans chaque zone d'accueil, les PME de 50 salariés ou plus sont plus nombreuses à délocaliser des activités support que leur activité cœur de métier, sauf en Afrique. En revanche, quelle que soit la zone d'accueil, la création *ex nihilo* d'activités à l'étranger concerne davantage l'activité cœur de métier.

Les entreprises déclarent avoir très peu réduit le nombre de postes à la suite des délocalisations

Les suppressions nettes de postes à la suite de délocalisations réalisées entre 2014 et 2016 représentent 0,06 % de l'effectif employé fin 2016 par l'ensemble des PME de 50 salariés ou plus et 2,97 % de l'emploi de celles qui ont délocalisé. Ainsi, 1 700 postes ont été supprimés en France dans les PME de 50 salariés ou plus et 700 ont été créés, soit un solde de 1 000 suppressions nettes sur 1 600 000 postes au total.

La majorité des postes supprimés concerne l'activité cœur de métier (59 % ; *figure 5*). Cependant, les postes relatifs aux activités support sont davantage touchés : ils représentent 41 % des postes supprimés mais 33 % des effectifs employés fin 2016 par les PME de 50 salariés ou plus ayant délocalisé. Les services administratifs sont les plus touchés. Ces chiffres doivent néanmoins être interprétés avec prudence. Ils sont déclaratifs et estimés par les entreprises. De plus, ils ne représentent que les suppressions directes de postes au sein des entreprises ayant délocalisé, sans tenir compte de celles qui peuvent être induites chez les sous-traitants.

Délocaliser, d'abord pour réduire les coûts

Entre 2014 et 2016, les PME étudiées ont délocalisé surtout pour réduire les coûts. 72 %

d'entre elles citent la réduction du coût de la main-d'œuvre comme une motivation importante ou très importante (*figure 6*). Viennent ensuite la réduction des autres coûts (41 %) et l'accès à de nouveaux marchés (36 %). Le manque de main-d'œuvre qualifiée en France ou l'accès à des compétences ou des technologies spécialisées sont plus rarement cités (respectivement 15 % et 16 %).

Sur la même période, les PME de 50 salariés ou plus ayant délocalisé se sont principalement heurtées à quatre obstacles : les barrières linguistiques ou culturelles, l'inquiétude des employés et/ou des syndicats en France, le besoin de proximité avec leurs clients et l'incertitude sur la qualité des biens et des services fournis à l'étranger. Chacun de ces obstacles est évoqué par une PME sur trois.

Les PME qui ont envisagé de délocaliser sans le faire *in fine* se sont heurtées plus fréquemment à des obstacles, parfois différents de ceux rencontrés par les entreprises ayant délocalisé :

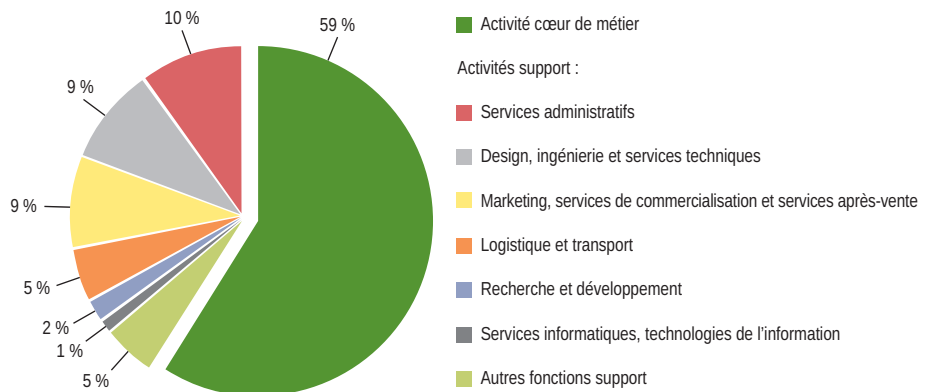
les barrières juridiques ou administratives sont les plus fréquemment citées (par 48 % d'entre elles, contre 28 % pour celles qui ont délocalisé). Les coûts d'ensemble élevés par rapport aux gains attendus les ont également incitées à ne pas délocaliser (47 %).

Enfin, qu'elles aient délocalisé ou envisagé de le faire, les tarifs douaniers et les barrières commerciales sont très peu cités en tant qu'obstacles importants ou très importants.

Relocaliser pour privilégier proximité et qualité

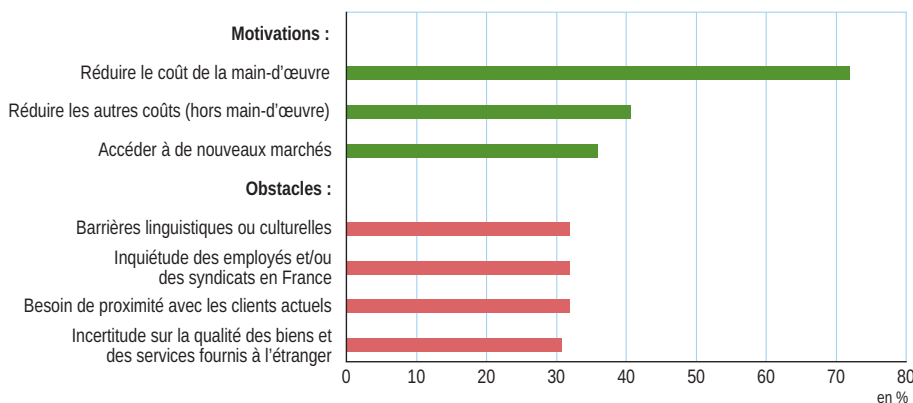
Entre 2014 et 2016, 1,5 % des PME de 50 salariés ou plus ont relocalisé au moins une de leurs activités ou l'ont envisagé sans le faire, principalement pour retrouver une proximité à la fois géographique, linguistique et culturelle. Les difficultés managériales dues à l'éloignement, à la langue et/ou aux différences culturelles sont

5 Répartition des postes supprimés dans les PME de 50 salariés ou plus suite à des délocalisations opérées entre 2014 et 2016



Lecture : entre 2014 et 2016, dans des PME de 50 salariés ou plus, 59 % des postes supprimés à la suite de délocalisations concernaient des activités cœur de métier.
 Champ : PME marchandes non agricoles et non financières de 50 salariés ou plus implantées en France déclarant avoir délocalisé entre 2014 et 2016.
 Source : Insee, enquête Chaînes d'activité mondiales des PME 2016.

6 Principaux obstacles et motivations liés à la délocalisation rencontrés par les PME de 50 salariés ou plus entre 2014 et 2016



Lecture : entre 2014 et 2016, 72 % des PME de 50 salariés ou plus ayant délocalisé considèrent la réduction du coût de la main-d'œuvre comme une motivation importante ou très importante.

Champ : PME marchandes non agricoles et non financières de 50 salariés ou plus implantées en France déclarant avoir délocalisé entre 2014 et 2016.

Source : Insee, enquête Chaînes d'activité mondiales des PME 2016.

un facteur déterminant pour la moitié d'entre elles. De plus, parmi celles-ci, deux PME sur cinq ont relocalisé leur activité, en raison principalement des temps de livraison trop longs pour les clients et de la qualité insuffisante des biens et des services fournis à l'étranger. ■

Sources

L'enquête **Chaînes d'activité mondiales des PME 2016** a été réalisée par l'Insee dans le cadre d'un projet européen d'amélioration des connaissances en matière de stratégies d'internationalisation des entreprises coordonné par Eurostat. Compte tenu de l'unité statistique étudiée, le champ français est différent de celui des seize autres pays ayant réalisé cette enquête. En France, l'enquête porte sur la période allant de début 2014 à fin 2016 et couvre le champ des petites et moyennes entreprises (PME) des secteurs principalement marchands, non agricoles et non financiers, soit les sections B à N hors section K (en nomenclature NACE Rév 2.) et dont l'effectif employé était supérieur ou égal à 50 salariés à la fin de l'année 2015. L'échantillon comprend 10 000 entreprises représentatives des 14 500 entreprises du champ de l'enquête.

Définitions

Entreprise : la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 précise que « l'entreprise

est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Petites et moyennes entreprises (PME) : les PME sont les entreprises de moins de 250 personnes ayant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros. Cette étude se restreint aux PME de 50 salariés ou plus.

Externalisation en France d'une activité : transfert total ou partiel de cette activité vers une autre entreprise implantée en France.

Délocalisation d'une activité : transfert total ou partiel de cette activité de la France vers l'étranger, cette activité étant auparavant réalisée par l'entreprise elle-même ou par une autre entreprise (sous-traitant par exemple). Une activité créée *ex nihilo* sans transfert de postes de la France vers l'étranger n'est pas considérée comme une délocalisation.

Relocalisation en France d'une activité : transfert total ou partiel de cette activité de l'étranger vers la France, cette activité pouvant être transférée dans l'entreprise ou confiée à une autre entreprise implantée en France.

Activités nouvellement développées à l'étranger : activités développées *ex nihilo*

à l'étranger sans aucun transfert de postes de la France vers l'étranger.

Activité cœur de métier : principale production de biens ou prestation de services destinés au marché ou à des tiers, réalisés par l'entreprise et générant le plus de chiffre d'affaires. Dans la plupart des cas, il s'agit de l'activité principale de l'entreprise.

Activités support : activités mises en œuvre par l'entreprise pour permettre ou faciliter la production de biens ou services destinés au marché ou à des tiers. Les productions de ces activités support ne sont pas directement destinées au marché ou à des tiers.

Entreprise hautement (respectivement faiblement) exportatrice : une entreprise est considérée dans cette étude comme hautement (respectivement faiblement) exportatrice si son chiffre d'affaires à l'exportation est supérieur (respectivement inférieur) à la médiane des chiffres d'affaires à l'exportation non nuls.

Pour en savoir plus

- Dauré N., Fesseau M., « Les firmes multinationales françaises réalisent la moitié de leur chiffre d'affaires à l'étranger », *Insee Focus* n° 141, janvier 2019.
- Bacheré H., « Les petites et moyennes entreprises réalisent 17 % des exportations », *Insee Première* n° 1692, mars 2018.
- Fontagné L., Harrison A., *The Factory-Free Economy*, chap. 6, édition 2017
- Deroyon J., « Les PME organisées en groupe : un phénomène important dès les unités de petite taille », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- Picard T., « La sous-traitance internationale, une pratique fréquente : une société sur cinq recourt à de la sous-traitance internationale », *Insee Première* n° 1518, octobre 2014.
- Fontagné L., D'Isanto A., « Chaînes d'activité mondiales : des délocalisations d'abord vers l'Union européenne », *Insee Première* n° 1451, juin 2013.
- Boccara F., Hecquet V., D'Isanto A., Picard T. « L'internationalisation des entreprises et l'économie française », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette :
Impression : Jouve
Code Sage : IP191760
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)
© Insee 2019

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

